

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2020

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 41
Pouvoirs : 4
Votants : 45

Date de convocation du Conseil communautaire :
Le 02/07/2020

Le 9 juillet 2020, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, Président, à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Sandrine CHATELARD (Remplaçante Daniel DOMPOINT), Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bernard GRISON, Brigitte KLEIN, Charlotte LEGEAY, Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Stéphanie PALLIER, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Pierre PERNET, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Daniel DOMPOINT (remplacé par Sandrine CHATELARD), Vincent LAUTIER (Pouvoir Nathalie TISSERAND), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Richard PACCAUD (Pouvoir Stéphanie PALLIER), Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN).

Secrétaire de séance : Gabriel AUMONIER

OBJET : FINANCES – BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2020 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président chargé des Finances, présente la proposition de BUDGET SUPPLEMENTAIRE du BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2020 qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement (dépenses et recettes) à 8 108,41 €

Il rappelle aux élus que le budget supplémentaire est une décision modificative qui a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent et éventuellement de décrire des opérations nouvelles.

Sa présentation est identique à celle du budget primitif. Le budget supplémentaire constate, comme toute décision modificative, l'ouverture de crédits supplémentaires non prévus au budget primitif et leur financement ou l'ajustement de dépenses ou de recettes du budget primitif du même exercice.

Lorsque le compte administratif a été voté, la reprise des résultats est obligatoire. Les résultats doivent être reportés ou affectés dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Le budget supplémentaire doit, comme le budget primitif et les décisions modificatives, répondre aux principes d'annualité, d'universalité, d'équilibre et de sincérité.

Uniquement en section de fonctionnement, ce budget supplémentaire permet :

- de provisionner le chapitre 011 de 3 600€ pour financer les dépenses en cours,
- de provisionner le chapitre 65 de 4 500€ pour financer les dépenses en cours,

– d'intégrer au compte 002-01 le résultat de fonctionnement excédentaire 2019 de 8 108,41€.

Ces écritures sont équilibrées avec une augmentation des dépenses imprévues en fonctionnement au compte 022-01 de 8,41€

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le budget supplémentaire du BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2020 tel que présenté ci-dessous :

					FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	
D/R	n° op.	n° chap	n° cpte	n°service	Libellés	Modification de crédits	Modification de crédits	Observations
D		011	604	8103	Prestations de services	3 000,00		Intégration du résultat 2019 reporté en fonctionnement et reversé en investissement par le virement de section
D		011	6215	8103	Personnel affecté par la collectivité rattachée	600,00		Augmentation de crédits aux chapitre 011 et 67 en fonction des besoins.
D		67	673	01	Titre annulés sur exercices antérieurs)	500,00		
D		67	6742	8103	Subvention agence de l'eau versée aux particuliers	4 000,00		
D		022	022	01	Dépenses imprévues en fonctionnement	8,41		Équilibre budgétaire
R		002			Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		8 108,41	Intégration du résultat excédentaire de 2019
					TOTAL	8 108,41	8 108,41	

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20200709-2020C84-FI
Affichage le : 13 JUIL. 2020

13 JUIL. 2020

A Trévoux, le 09/07/2020

Le Président,
Marc PECHOUX

